



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Mirefleurs, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Richard VEGA, Maire.

Date de convocation : 6 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 13 Votants : 13 + 1 pouvoir

Présents : Richard VEGA, Sandrine MAUBROU, Didier BERNARDIN, Guillaume PERROT, Jacques NICOLAU, Anicette MAREINE, Éric FAYE, Raymond ROUX, Sylvette FAURE, Stéphanie CHAGNON, Pascale CHALAFFRE, Frédéric DUÉE, Jérémie LE COZ.

Pouvoir : de Maryse MERCIER à Sylvette FAURE.

Absents excusés : Marie-Pierre SULTANA, Maryse MERCIER, Béatrice FEOUX, Jean-Paul HENNEQUIN.

Secrétaires de séance : Jacques NICOLAU et Frédéric DUÉE.

Richard VEGA, Maire, ouvre la séance à 20h35.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

⇒ Séance du 18 janvier 2024 :

✓ Examen et vote du procès-verbal :

Richard VEGA, Maire, demande s'il y a des remarques complémentaires de la part des membres du Conseil Municipal concernant le PV de la séance du 18 janvier 2024.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024.**

⇒ Réf : Délibération n° 2024_02_15_01

✓ Tarifs locations « jardins communaux » :

Richard VEGA, Maire, rappelle à l'assemblée que la gestion des jardins communaux est assurée par le CCAS.

Dans ce cadre et afin de faciliter la gestion, il est proposé de modifier les modalités de participation des usagers concernant les frais de consommation d'eau.

Le loyer annuel est de 25 €. Dans un souci de simplification, il est proposé d'intégrer un montant forfaitaire de charges de 20 € pour la consommation d'eau.

En cas de surconsommation par un des locataires, une facturation complémentaire lui sera adressée en fin d'année au vu de la consommation réelle.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **ADOpte** le tarif annuel pour un jardin communal, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents correspondants.

⇒ Réf : Délibération n° 2024_02_15_02

✓ **Subventions aux associations :**

Richard VEGA, Maire, donne la parole à Anicette MAREINE, Adjointe au Maire déléguée à la vie associative, à la culture, aux fêtes et cérémonies, qui expose à l'assemblée le travail effectué en commission à propos des subventions accordées aux associations en 2024 :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSÉ 2024
AMIS DU REMPART	1 000 €
A.M.T.T.	1 000 €
ASP	550 €
ARCHERS	1 000 €
ASLI	600 €
CROIX ROUGE	350 €
DSB Vic-le-Comte	150 €
ELAN	500 €
FCM	1 200 €
FNACA	500 €
MIRAFLOU	600 €
TEUTA ARVERNI	650 €
YOGATTITUDE	500 €
TOTAL	8 600 €

ASSOCIATIONS Liées aux écoles	MONTANT PROPOSÉ 2024
OCCE École Maternelle	1 035 €
TOTAL	1 035 €

TOTAL GLOBAL	9 635 €
---------------------	----------------

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour :

- **EMET** un avis favorable sur les propositions d'attribution de subventions dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- **DECIDE** d'attribuer les subventions correspondantes ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents correspondants.

✓ Participation citoyenne :

Richard VEGA, Maire, rappelle à l'assemblée le dispositif « Participation Citoyenne » présenté par la Gendarmerie Nationale aux membres du Conseil Municipal le 18 janvier dernier, lors d'une réunion d'information dédiée.

Instauré en 2011 par le Ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

Un dispositif de participation citoyenne se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne qui détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.

Ce protocole est signé par le Préfet territorialement compétent, le Maire de la commune concernée et le responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent, puis transmis pour information au Procureur de la République.

Le dispositif de participation citoyenne vise à :

- Développer auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance ;
- Favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ;
- Améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat. Ils reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes ou les policiers de leur secteur, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention :

- **VALIDE la participation de la commune de Mirefleurs au dispositif « Participation Citoyenne » ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents correspondants.**

✓ Vente parcelle AC 655 par la commune - fixation du prix de vente :

Richard VEGA, Maire, rappelle à l'assemblée la demande par un particulier riverain d'acquérir la parcelle cadastrée AC 655, rue du Château, d'une contenance de 104m². Cette parcelle correspond à une ancienne impasse desservant une unique propriété privée.

Le principe de vente de cette parcelle a été acté par délibération du 15 septembre 2022.

Après discussion au sein du conseil municipal, il est décidé d'ajourner ce point et de le reporter sine die.

✓ Questions diverses :

- Information dossier « Grange » de Mme ESPIRAT
- Programme pluriannuel d'investissement : prochaine réunion de travail le 6 mars 2024 à 19h00.

✓ Informations diverses :

- Le prochain conseil municipal est fixé au **04 avril 2024**.

Après échanges, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Mirefleurs, le 20 février 2024.